

Séance du 27 avril 2017 à 17 heures
Commune de Fontanes – Bibliothèque

Aujourd'hui, Vingt-sept avril deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Fontanes – Bibliothèque

Etaient présents :

52 titulaires dont 5 possédant une procuration
4 suppléants dont 0 possédant une procuration

- TITULAIRES :

ARCAMBAL	M. LABRO Didier (procuration de M. DIZENGREMEL), Mme TEULIERES Marcelle
BELFONT-LA RAUZE	Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy
BOUZIES	M. RAFFY Gilles,
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul,
CATUS	M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
CIEURAC	M. PEYRUS Guy,
CRAYSSAC	M. JOUCLAS Guy,
DOUELLE	M. TREIL Jean,
ESPERE	M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
FONTANES	Mme VALETTE Roselyne,
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOZAC	M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel,
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique (procuration de Mme LANES), M. CORMANE Jean-Pierre,
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès,
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MAXOU	M. VIVIER Jean-Luc,
NUZEJOULS	Mme DESSERTAINE Brigitte,
PRADINES	M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine (procuration de Mme LAPORTE-CAVELLE), M. STEVENARD Daniel, M. FIGEAC Philippe,
ST DENIS CATUS	M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
ST GERY-VERS	M. FERNANDEZ Pierre,
ST MEDARD	M. PECHBERTY Jean-Jacques,
TOUR DE FAURE	M. LAVAUUR Pascal (procuration de M. DIOT),
TRESPoux-RASSIELS	

- SUPPLEANTS :

CAILLAC	Mme MARTIN Caroline,
CIEURAC	M. GARD Michel,
LHERM	Mme SALANIE Jacqueline,
TOUR DE FAURE	M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

25 titulaires - 18 suppléants

BOISSIERES

Mme GARRIGOU Isabelle,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Mme MARMIESSE Yvette,
M. SEGOND Dominique, M. PAULIN Peter,
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU
Hélène, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-
KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC
Yannick, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CRAYSSAC
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOLS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS

M. TILLOU José,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PRADDAUDE Jean-Paul, M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. GILBERT Joël, M. BONNET Frédéric,
M. DIOT Fabrice,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Habitat et politique de ville

Objet : Création de deux Maisons de Services Au Public (MSAP) – plan de financement prévisionnel

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 27 avril 2017
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteurs : Marie-Ange PASSARIEU, Emily HAUCK, Elodie SORBET
Service : Habitat et politique de ville

Objet : Création de deux Maisons de Services Au Public (MSAP) – plan de financement prévisionnel

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, approuvés par délibération n° 15 de son Conseil communautaire en date du 12 décembre 2016 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 mars 2017 ;

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 13 en date du 7 novembre 2016, vous approuviez une modification statutaire transformant la compétence optionnelle « relais des services publics (RSP) » du Grand Cahors en compétence « Création et gestion de Maisons de Services Au Public » (MSAP) et définition des obligations de service au public y afférentes », dans le respect des prescriptions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Suite à cette délibération, le RSP de Catus, labellisé dans le cadre d'un dispositif antérieur, est transformé en MSAP. Considérant que le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Cahors et du sud du Lot identifie les communes de Catus et Saint-Géry (qui, depuis le 1^{er} janvier 2017, fait partie de la commune nouvelle Saint-Géry - Vers) comme pôles d'équilibre sur le territoire du Grand Cahors, il semble également opportun de créer une MSAP à Saint-Géry-Vers, afin de proposer un maillage communautaire cohérent, agréé par le SDAASP.

La fermeture du Trésor Public à Saint-Géry au 1^{er} janvier dernier laisse vacant un local communal qui accueillera ce nouveau service au public, après les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune nouvelle. Le Grand Cahors souhaite entreprendre l'aménagement intérieur du bâtiment, notamment via l'acquisition du mobilier et d'équipement informatique, afin de pouvoir l'ouvrir au public.

Il faut également compléter l'aménagement de la MSAP de Catus afin d'accueillir de nouveaux partenaires sur le site (Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, Banque de France, UDAF, DGFIP, ENEDIS, ADIL) et doter les deux sites avec de la signalétique extérieure et intérieure conforme à la charte graphique du dispositif national.

Le coût prévisionnel d'investissement est de 34 925 € HT pour la création de ces deux MSAP.

Ce projet, inscrit au Contrat de ruralité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy, est éligible aux aides de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe du fonds de soutien à l'investissement public local réservé aux contrats de ruralité.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€	%
Etat – Contrat de ruralité	27 940 €	80%
Part maître d'ouvrage	6 985 €	20%
TOTAL	34 925 €	100%

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la transformation en MSAP du RSP de Catus et la création d'une MSAP à Saint-Géry-Vers ;
- b- D'approuver le plan de financement prévisionnel pour la création de ces deux MSAP ;
- c- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions relatives à l'exécution de ce projet ;
- d- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

 Jean-Marc MAYASDUZE-FAURE